

Madame Mathilde Soubeyre
18, rue Jean Richepin
63000 Clermont-Ferrand

Le 26/11/2018
A Clermont-Fd

Objet : Doléances suite au projet de « Forages commune de Vebret »

Monsieur.

Après consultation de l'enquête publique à la mairie de mon village de Vebret, je vous transmets mes remarques négatives à votre projet qui me conduisent à le refuser.

Le projet avec vos exigences de protection des PPE ET PPR d'exploitation et d'utilisation soulève de nombreux questionnements sans réponse concrète et fiable. En effet :

Dans quelques années, je serais héritière de terrains agricoles et d'une maison d'habitation situés respectivement en zones de PPR et PPE.

Concernant les terrains agricoles, en PPR:

- L'appauvrissement et l'assèchement du terrain situé sur la parcelle 118 liés à vos interdictions et réglementations d'exploitation par les agriculteurs entraînent une dévalorisation de la valeur de ce terrain avec une diminution du fermage, voire de l'absence de futurs fermiers exploitants en cas de rupture du bail du fermier actuel.

- Comment relouer ou vendre un terrain soumis à de telles interdictions et réglementations pour l'exploitant ?

Quel agriculteur acceptera de louer ou d'acheter une telle terre ?

- Que faire de ce terrain, qui est le mieux situé et le plus rentable de la propriété ? La parcelle 118 est celle qui bénéficie de la proximité de la Sumène et qui fait la valeur de la propriété familiale.

- Sur vos cartes, la parcelle 118 n'est impactée que pour une certaine surface par vos interdictions... Dites-moi, comment le fermier peut-il exploiter son pré, en l'exploitant en toute liberté pour la moitié de la surface, et sous vos interdictions et réglementations pour l'autre moitié alors qu'il s'agit de la même parcelle ? Comment fait-il dans ces conditions ? Cela est totalement aberrant !

- Par cette constatation, cette aberration pratique, par ce manque de considération, de reconnaissance et d'intérêt pour sa personne et pour son travail, peut décider de se débarrasser de cette parcelle...voire de toute la propriété. Dans ce cas, que fait-on, nous-mêmes de ce bien laissé en vacance ? on le brade à un prix dérisoire ?

- Notre propriété, que mes aïeux, ont cherché à maintenir dans la famille, avec effort et envie de transmettre, va subitement, par votre simple volonté, anéantir la valeur de nos terrains...

- Il est facile d'imposer vos réglementations et interdictions à la commune de Vebret, et de priver de liberté les agriculteurs pour exploiter leur « gagne-pain », et pour nous, notre liberté de jouissance de nos maisons et de nos campagnes.

- Comment pouvez-vous imposer vos interdictions et vos réglementations au monde agricole, déjà terriblement et irrémédiablement touché par leurs difficultés économiques, financières, écologiques, ..., asservi par le monde politique, national, et mondial ? Comment osez-vous leur imposer ces mesures ?

Concernant la maison en PPE:

- Qui me dit que cette maison ne sera pas placée en PPR d'ici quelques années ?

- Très portée sur l'écologie, je m'intéresse à la disparition des énergies fossiles... Je suis dans l'étude de chauffage par géothermie pour la maison familiale de Couchal...
Si cette zone devient PPR, vous m'interdirez ce mode de chauffage ? Vous me faites casser toutes mes installations ?

- Et si la commune manque d'eau elle-même ! Où ira-t-on chercher l'eau pour nos besoins alimentaires ?

- Quelles contraintes allez-vous nous imposer encore pour limiter notre liberté de profiter de nos biens immobiliers ?

Vous comprendrez mon refus.

Madame Mathilde Soubeyre

